

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ORLEANS

R E C E P I S S E D E D E P O T

44 RUE DE LA BRETONNERIE
45000 ORLEANS

SERVICE SOCIETES 02.38.78.07.18 / 02.38.78.07.20

SERVICE COMMERCANTS 02.38.78.07.16 - MINITEL 08.36.25.11.11

ORCOM SCC

2 AVENUE DE PARIS

45000 ORLEANS

V/REF :
N/REF : 92 B 113 / A-1086

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 11/03/2002, SOUS LE NUMERO A-1086,

TRAITE DE FUSION EN DATE DU 08.03.2002
FUSION ABSORPTION DE LA SOCIETE ORCOM CENTRE PAR LA SOCIETE ORCOM SCC

... CONCERNANT LA SOCIETE
ORCOM SCC
SOCIETE ANONYME
2 AVENUE DE PARIS
45000 ORLEANS

R.C.S ORLEANS 323 479 741 (92 B 113)

LE GREFFIER

ORCOM-CENTRE

ORCOM SCC

TRAITE DE FUSION

6
-

FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE ORCOM-CENTRE
PAR LA SOCIETE ORCOM SCC

CHAPITRE I : Exposé préalable

I - Caractéristiques des sociétés intéressées....	page 2
II - Motifs de la fusion.....	page 3
III - Comptes servant de base à la fusion.....	page 3
IV - Méthode d'évaluation.....	page 4

CHAPITRE II : Apport fusion

I - Dispositions préalables.....	page 4
II - Apport de la société ORCOM-CENTRE.....	page 4
III - Détermination du rapport d'échange.....	page 5
IV - Rémunération de l'apport fusion.....	page 6
V - Prime et Boni de fusion.....	page 6
VI - Propriété et jouissance.....	page 6

CHAPITRE III : Charges et conditions..... page 7

CHAPITRE IV : Conditions suspensives..... page 9

CHAPITRE V : Déclarations générales..... page 9

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales page 11

CHAPITRE VII : Dispositions diverses..... page 13

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Michel MARTIN**, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration et au nom de la société **ORCOM SCC**, société anonyme au capital de 234 000 euros, dont le siège social est situé 2, avenue de Paris à ORLEANS (45000), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro B 323 479 741,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 21 Février 2002,

Ci-après dénommée "**la société absorbante**",

D'UNE PART,

ET :

- **Monsieur Serge AUBAILLY**, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration et au nom de la société **ORCOM-CENTRE**, société anonyme, au capital de 400 000 euros, dont le siège social est situé 2, Avenue de Paris à ORLEANS (45000), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro B 403 314 438,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 21 Février 2002,

Ci-après dénommée "**la société absorbée**",

D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

CHAPITRE I : EXPOSE

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société ORCOM SCC est une société anonyme dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est l'exercice de l'activité de commissariat aux comptes. En date du 27 Février 2002, la société a demandé son inscription au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 17 Février 1992.

Le capital social de la société ORCOM SCC s'élève actuellement à 234 000 euros. Il est réparti en 9 000 actions de 26 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

2/ La société ORCOM-CENTRE est une société anonyme dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est l'exercice des activités d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 10 janvier 1996.

Le capital social de la société ORCOM-CENTRE s'élève actuellement à 400 000 euros. Il est réparti en 20 000 actions de 20 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

3/ La société ORCOM SCC ne détient aucune participation dans le capital de la société ORCOM-CENTRE.

4/ Monsieur Bruno ROUILLE, Directeur Général et Administrateur de la société ORCOM SCC est également Directeur Général et Administrateur de la société ORCOM-CENTRE. Monsieur Serge AUBAILLY, Directeur Général et Administrateur de la société ORCOM SCC est également Président du Conseil d'Administration de la société ORCOM-CENTRE, Monsieur Henri MARTIN, Administrateur de la société ORCOM SCC est également Administrateur de la société ORCOM-CENTRE.

II - Motifs et buts de la fusion

Il s'agit d'une opération de restructuration interne consistant à regrouper au sein d'une même société trois sociétés ayant la même activité.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes, arrêtés au 31 Décembre 2001 (date de clôture de l'exercice pour chacune des sociétés intéressées), et arrêtés par les Conseils d'Administration respectifs de chacune des sociétés soussignées.

Les bilans, comptes de résultat et annexes, arrêtés au 31 Décembre 2001, de chacune des sociétés soussignées, figurent en annexe à la présente convention.

IV - Méthodes d'évaluation

Les éléments d'actif et de passif sont apportés, par absorption de la société ORCOM-CENTRE par la société ORCOM SCC, à la valeur à laquelle ils figurent dans les comptes de la société ORCOM-CENTRE, arrêtés au 31 Décembre 2001, à l'exception du droit de présentation de clientèle.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION :

CHAPITRE II : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La société ORCOM-CENTRE apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société ORCOM SCC, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 31 Décembre 2001. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société ORCOM-CENTRE sera dévolu à la société ORCOM SCC, société absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

II - Apport de la société ORCOM-CENTRE

A) Actif apporté

1. Eléments incorporels

. Droit de présentation de clientèle..... 4 000 000,00 euros

2. Eléments corporels

. Autres immobilisations corporelles... 85 740,67 euros

3. Immobilisations financières....

25 139,48 euros

4. Stocks.....

Néant

5. Valeurs réalisées et disponibles

. Créances et disponibilités..... 1 927 274,69 euros

Soit un montant de l'actif
apporté de

=====

6 038 154,84 euros

B) Passif pris en charge

1. Provisions pour risques et charges

27 037,56 euros

2. Dettes financières.....

55 301,87 euros

3. Autres dettes.....

1 368 218,68 euros

Soit un montant de passif
apporté de

=====

1 450 558,11 euros

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société ORCOM-CENTRE à la société ORCOM SCC s'élève donc à :

- Total de l'actif.....

6 038 154,84 euros

- Total du passif.....

1 450 558,11 euros

Soit un actif net apporté de

=====

4 587 596,73 euros

III - Détermination du rapport d'échange

Il est convenu de retenir une parité de :

Une action de la société ORCOM SCC pour une action de la société ORCOM-CENTRE.

IV - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société ORCOM-CENTRE à la société ORCOM SCC s'élève donc à 4 587 596,73 euros.

En rémunération de cet apport net, 20 000 actions nouvelles de 26 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société ORCOM SCC à titre d'augmentation de son capital de 520 000 euros.

Les 20 000 actions nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la

même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

V - Prime de fusion

La prime de fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie :

- Valeur nette des apports.....	4 587 596,73 euros
- à soustraire de cette valeur, le montant de l'augmentation effective de capital.....	<u>520 000,00 euros</u>
Prime de fusion.....	4 067 596,73 euros

De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion vaudra autorisation pour la direction de la société ORCOM SCC de prélever sur ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à la fusion.

VI - Propriété - Jouissance

La société ORCOM SCC sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er janvier 2002.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la société ORCOM-CENTRE, depuis le 1er janvier 2002 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société ORCOM SCC.

Les comptes de la société ORCOM-CENTRE afférents à cette période, seront remis à la société absorbante par les responsables légaux de la société ORCOM-CENTRE.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III : Charges et Conditions

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société ORCOM SCC prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours

contre la société ORCOM-CENTRE, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer en l'acquit de la société absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société absorbante, l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la société absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société ORCOM-CENTRE à la date du 31 Décembre 2001, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société ORCOM SCC prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 Décembre 2001, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société ORCOM SCC supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société ORCOM SCC exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société ORCOM SCC sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société ORCOM-CENTRE s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à la loi, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la société absorbée et ceux de ses salariés transférés à la société absorbante par l'effet de la loi, subsisteront entre la société absorbante et lesdits salariés dont la liste est ci-annexée.

La société ORCOM SCC sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dûs, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

III - Pour ces apports, la société ORCOM-CENTRE prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société ORCOM-CENTRE s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société ORCOM SCC, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société ORCOM SCC, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société ORCOM SCC aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : Conditions suspensives

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Inscription de la société ORCOM SCC au Tableau de l'Ordre des Experts-comptables,

- L'autorisation de transférer les conventions existantes concernant la réduction et l'aménagement du temps de travail dans le cadre de la loi ROBIEN,
- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ORCOM SCC et de l'augmentation de capital, conséquence de la fusion ;
- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbée, du présent projet de fusion.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 30 Avril 2002 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

La société ORCOM-CENTRE se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ORCOM SCC qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société ORCOM SCC de la totalité de l'actif et du passif de la société ORCOM-CENTRE.

CHAPITRE V : Déclarations générales

La société absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société ORCOM SCC ont été régulièrement entreprises ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;

- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

- Que le chiffre d'affaires, hors taxes, de chacune des trois dernières années d'exploitation s'est élevé à :

* Exercice clos le 31 Décembre 2001 4 045 266 euros

* Exercice clos le 31 Décembre 2000 3 999 842 euros

* Exercice clos le 31 Décembre 1999 4 298 920 euros

- Que les résultats nets, avant impôt sur les sociétés pendant la même période, se sont élevés à :

* Exercice clos le 31 Décembre 2001 703 655 euros

* Exercice clos le 31 Décembre 2000 534 458 euros

* Exercice clos le 31 Décembre 1999 621 861 euros

- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties ;

- Que la société ORCOM-CENTRE s'oblige à remettre et à livrer à la société ORCOM SCC, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

I - Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II - Dispositions plus spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

A/ Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts.

La formalité sera donc requise sous le bénéfice du seul droit fixe de 228,67 euros (1 500 Francs).

B/ Impôt sur les sociétés

Les soussignés, ès-qualités, déclarent vouloir soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

Les résultats bénéficiaires ou déficitaires produits depuis la date d'effet de la présente fusion, soit le 1er janvier 2002, par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

En conséquence, la société ORCOM SCC s'engage :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, ainsi que la réserve spéciale où cette société aura porté les plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux prévu par l'article 219 I-A du Code Général des Impôts ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du Code Général des Impôts) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (article 210 A-3.c. du Code Général des Impôts) ;
- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du C.G.I. ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3.d. du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables seront calculés d'après la valeur qui leur aura été attribuée lors de l'apport (article 210 A-3.d. du C.G.I.) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée,
- à conserver les titres de participation que la société absorbée aurait acquis depuis moins de deux ans et pour lesquels elle aurait opté pour le régime prévu à l'article 145 du Code Général des Impôts.

Est annexée aux présentes la liste des biens apportés à la valeur nette comptable différente de leur valeur réelle, conformément au paragraphe 32 de l'Instruction du 11 août 1993.

La société absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du C.G.I.

Toutefois, la société absorbée a déclaré soumettre à l'impôt l'ensemble des plus-values à long terme afférentes à ses éléments amortissables et constatées à l'occasion de la fusion. En conséquence, la société absorbante ne réintègrera dans ses bénéfices imposables que les plus-values à court terme relatives à ces biens amortissables (article 210 A-4. du C.G.I.).

La société absorbante comprendra dans ses résultats au titre de l'exercice au cours duquel la fusion est réalisée, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur des éléments apportés, autres que les immobilisations, et la valeur que ces biens avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société absorbée.

C/ Taxe sur la valeur ajoutée

Les parties soussignées déclarent reconnaître que les opérations d'apport résultant de la fusion absorption sont réputées inexistantes pour l'application des dispositions de l'article 257-7° du Code Général des Impôts.

En ce qui concerne les biens mobiliers d'investissement, la société absorbante s'engage à soumettre à la T.V.A. les cessions ultérieures de ces biens et à procéder le cas échéant aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II du C.G.I. qui auraient été exigibles si la société absorbée avait continué à utiliser les biens (D. adm. 3D 1411 du 1er mai 1990).

La société absorbante adressera au service des impôts dont elle dépend, une déclaration en double exemplaire dans laquelle elle mentionnera d'une part, l'engagement qu'elle prend de procéder aux régularisations auxquelles aurait été tenue l'entreprise absorbée, et d'autre part, de soumettre à la T.V.A. les cessions ultérieures de biens mobiliers d'investissement.

En ce qui concerne les immobilisations autres que les biens mobiliers d'investissement, la société absorbante s'engage à effectuer ultérieurement, s'il y a lieu, les régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II du C.G.I. auxquelles la société absorbée aurait dû procéder si elle avait continué à utiliser les biens. La société absorbante adressera au service des impôts dont elle dépend, une déclaration en double exemplaire du présent engagement (D. adm. 3D 1411 du 1er mai 1990).

D/ Participation des employeurs à l'effort de construction

La société absorbante, en application de l'article 163 de l'annexe II du Code Général des Impôts, se déclare aux droits et obligations de la société absorbée en ce qui concerne l'application de la réglementation relative à l'investissement patronal obligatoire à la construction de logements.

E/ Participation des employeurs à la formation professionnelle continue

La société absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société absorbée, au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

!



CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

A/ La société ORCOM SCC remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société ORCOM SCC lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société ORCOM SCC.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile 2, Avenue de Paris à ORLEANS (45000).

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

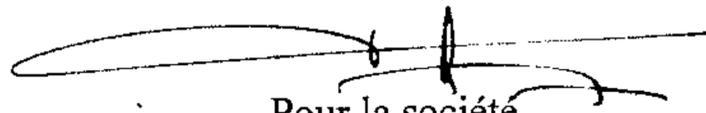
- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

Fait à Orléans
Le 8 Mars 2002
En huit exemplaires



Pour la société
ORCOM SCC
Monsieur Michel MARTIN



Pour la société
ORCOM-CENTRE
Monsieur Serge AUBAILLY

FUSION – ABSORPTION
DE LA SOCIETE ORCOM-CENTRE
PAR LA SOCIETE ORCOM SCC

ANNEXES

- I - Comptes de la société ORCOM SCC
- II - Comptes de la société ORCOM-CENTRE
- III - Etat des actifs immobilisés apportés à leur valeur nette comptable
- IV - Liste des salariés de la société ORCOM-CENTRE

1 A

I - COMPTES DE LA SOCIETE ORCOM SCC

AU 31 DECEMBRE 2001

1 *A*

SA ORCOM SCC

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2001 au 31/12/2001



BILAN ACTIF

Euros

	31/12/2001		31/12/2000	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)	135 679,63	47 487,87	88 191,76	94 975,74
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	768,00		768,00	768,00
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	136 447,63	47 487,87	88 959,76	95 743,74
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	248 135,76		248 135,76	206 649,24
Autres créances	27 490,47		27 490,47	55 338,96
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	742 761,22		742 761,22	570 430,20
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	101 872,65		101 872,65	48 924,33
Charges constatées d'avance (3)				
	1 120 260,10		1 120 260,10	881 342,73
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	1 256 707,73	47 487,87	1 209 219,86	977 086,47
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Euros

	31/12/2001	31/12/2000
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé :)	234 000,00	234 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	23 400,00	13 720,41
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	1 716,34	194,14
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	424 374,03	337 747,58
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	683 490,37	585 662,13
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	10 458,76	1 484,70
	10 458,76	1 484,70
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	0,08	
Emprunts et dettes financières (3)	56 016,00	24 673,57
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	180 861,53	155 741,15
Dettes fiscales et sociales	67 385,84	53 958,64
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 475,74	4 079,98
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	208 531,54	151 486,30
	515 270,73	389 939,64
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	1 209 219,86	977 086,47
(1) Dont à plus d'un an (a)	515 270,73	389 939,64
(1) Dont à moins d'un an (a)		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	0,08	
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTES DE RESULTAT

Euros

	31/12/2001			31/12/2000
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 883 233,65		1 883 233,65	1 731 120,66
Chiffre d'affaires net	1 883 233,65		1 883 233,65	1 731 120,66
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et transfert de charges			1 753,16	8 238,04
Autres produits				
			1 884 986,81	1 739 358,70
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			1 094 753,44	1 082 013,39
Impôts, taxes et versements assimilés			12 196,81	21 302,61
Salaires et traitements			93 847,56	92 932,92
Charges sociales			40 695,26	40 371,98
Dotations aux amortissements et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 783,98	6 783,98
- Sur immobilisations : dotations aux provisions				1 753,16
- Sur actif circulant : dotations aux provisions			8 974,06	1 484,70
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			2 286,74	
			1 259 537,85	1 246 642,74
RESULTAT D'EXPLOITATION			625 448,96	492 715,96
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			11 606,90	6 783,87
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			5 411,93	25 198,28
			17 018,83	31 982,15
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			0,22	0,02
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			0,22	0,02
RESULTAT FINANCIER			17 018,61	31 982,13
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			642 467,57	524 698,09

COMPTÉ DE RESULTAT (Suite)

Euros

	31/12/2001	31/12/2000
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	18 202,80	151,44
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	18 202,80	151,44
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	0,21	0,97
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
	0,21	0,97
RESULTAT EXCEPTIONNEL	18 202,59	150,47
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	236 296,13	187 100,98
Total des produits	1 920 208,44	1 771 492,29
Total des charges	1 495 834,41	1 433 744,71
BENEFICE OU PERTE	424 374,03	337 747,58
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Euros

(Décret n°67-236 du 23-03-1967)

	31/12/1997	31/12/1998	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001
Capital en fin d'exercice					
Capital social			137 204,12	234 000,00	234 000,00
Nombre d'actions ordinaires					
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nbre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)			1 647 606,42	1 731 120,66	1 883 233,65
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions			452 316,60	526 632,36	674 675,04
Impôts sur les bénéfices			158 072,10	187 100,98	236 296,13
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions			289 547,55	337 747,58	424 374,03
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions					
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions					
Dividende attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés					
Montant de la masse salariale			108 301,43	92 932,92	93 847,56
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres sociales)					

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Euros

	31/12/2001	31/12/2000
Sur opérations de gestion		
67180000 CHARG EXCEPT.S/OPER.GEST.	0,21	0,97
Total	0,21	0,97
TOTAL GENERAL	0,21	0,97

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Euros

	31/12/2001	31/12/2000
Sur opérations de gestion		
77100000 PROD EXCEPT/OPER GESTION	18 202,80	151,44
Total	18 202,80	151,44
TOTAL GENERAL	18 202,80	151,44

IMMOBILISATIONS

Euros

Cadre A		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
		Total I		
		Total II	135 679,63	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
		Total III		
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
		Total IV	768,00	
		Total IV	768,00	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			136 447,63	

Cadre B		Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
		Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)					
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)				135 679,63	
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, aménag. constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		Total III			
Immobilisations financières					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations				768,00	
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
		Total IV		768,00	
		Total IV		768,00	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				136 447,63	

AMORTISSEMENTS

Euros

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement recherche dévelop.				
Autres immobilisations incorporelles				
Total I				
Total II	40 703,89	6 783,98		47 487,87
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	40 703,89	6 783,98		47 487,87

Cadre B IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Cadre C VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C PROV. AMORT DEROGATOIRES	
	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établis., recherche dévelop. (I)					
Aut. immobilisations incorporelles (II)	6 783,98				
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. génér., agenc. aménag. construc.					
Instal. techn., matériel outil. industriels					
Instal. génér., agenc. et aménag. divers					
Matériel de transport					
Matériel bureau et informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Total III					
TOTAL GENERAL (I + II + III)	6 783,98				

Cadre D A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES	MOUVEMENTS DES CHARGES	Montant net	Augmentations	Dotations exercice	Montant net
		début d'exercice		aux amort.	en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Euros

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuations des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	1 484,70			10 458,76
Total II	1 484,70			10 458,76
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	1 753,16		1 753,16	
Autres provisions pour dépréciations				
Total III	1 753,16		1 753,16	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	3 237,86		1 753,16	10 458,76
		8 974,06	1 753,16	
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)				

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Euros

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfiques				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total		275 626,23	275 626,23	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfiques					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
Total		515 270,73	515 270,73		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

PRODUITS A RECEVOIR

Euros

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2001	31/12/2000
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		916,50
Valeurs mobilières de placement	9 765,84	4 026,80
Disponibilités		
Total	9 765,84	4 943,30

CHARGES A PAYER

Euros

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2001	31/12/2000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	164 733,46	99 144,64
Dettes fiscales et sociales	2 753,78	742,53
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :	2 475,74	4 079,98
Total	169 962,98	103 967,15

II - COMPTES DE LA SOCIETE ORCOM-CENTRE

AU 31 DECEMBRE 2001

! d

SA ORCOM CENTRE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2001 au 31/12/2001

l *d*

BILAN ACTIF

Euros

	31/12/2001			31/12/2000
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)	438 824,50	138 287,46	300 537,04	323 633,07
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	184 303,39	98 562,73	85 740,66	107 264,46
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	25 139,48		25 139,48	17 159,48
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	648 267,37	236 850,19	411 417,18	448 057,01
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 026 883,25	17 376,02	1 009 507,23	854 342,13
Autres créances	65 157,31		65 157,31	214 634,16
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	822 997,91		822 997,91	535 892,74
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	29 612,24		29 612,24	69 488,12
Charges constatées d'avance (3)				
	1 944 650,71	17 376,02	1 927 274,69	1 674 357,15
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	2 592 918,08	254 226,21	2 338 691,87	2 122 414,16
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Euros

	31/12/2001	31/12/2000
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé :)	400 000,00	400 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	40 000,00	30 489,80
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	7 806,24	6 410,38
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	440 327,54	328 000,02
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	888 133,78	764 900,20
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	6 811,23	
Provisions pour charges	20 226,33	17 787,14
	27 037,56	17 787,14
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières (3)	55 301,87	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	279 987,69	374 554,14
Dettes fiscales et sociales	340 406,26	348 551,75
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 666,29	35 400,35
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	738 158,44	581 220,57
	1 423 520,55	1 339 726,81
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	2 338 691,89	2 122 414,15
(1) Dont à plus d'un an (a)	35 799,26	1 339 726,81
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 387 721,29	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTES DE RESULTAT

Euros

	31/12/2001		31/12/2000
	France	Exportation	Total
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)	4 045 266,31		3 999 841,75
Chiffre d'affaires net	4 045 266,31		3 999 841,75
Production stockée			
Production immobilisée			
Produits nets partiels sur opérations à long terme			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions et transfert de charges		117 171,13	117 377,19
Autres produits			
		4 162 437,44	4 117 218,94
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Achat de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes (a)		2 589 106,21	2 584 698,13
Impôts, taxes et versements assimilés		51 198,32	87 571,52
Salaires et traitements		556 449,01	614 528,33
Charges sociales		202 557,73	232 875,51
Dotations aux amortissements et provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		62 913,70	56 212,74
- Sur immobilisations : dotations aux provisions			
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		13 702,42	17 052,64
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		27 037,55	17 787,14
Autres charges		10 824,41	613,61
		3 513 789,35	3 611 339,62
RESULTAT D'EXPLOITATION		648 648,09	505 879,32
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers			
De participations (3)		6 860,21	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		8 904,24	6 145,66
Autres intérêts et produits assimilés (3)			
Reprises sur provisions et transfert de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		6 909,20	16 010,55
		22 673,65	22 156,21
Charges financières			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
RESULTAT FINANCIER		22 673,65	22 156,21
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		671 321,74	528 035,53

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

Euros

	31/12/2001	31/12/2000
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	23 463,26	732,53
Sur opérations en capital		15 244,90
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	23 463,26	15 977,43
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	224,48	1 137,98
Sur opérations en capital		8 417,20
Dotations aux amortissements et aux provisions		
	224,48	9 555,18
RESULTAT EXCEPTIONNEL	23 238,78	6 422,25
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	254 232,98	206 457,74
Total des produits	4 208 574,35	4 155 352,58
Total des charges	3 768 246,81	3 827 352,54
BENEFICE OU PERTE	440 327,54	328 000,04
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Euros

		31/12/2001	31/12/2000
Sur opérations de gestion			
77100000	PROD EXCEPT/OPER GESTION	23 463,08	732,53
	Total	23 463,08	732,53
Sur opérations en capital			
77500000	PROD CESS ELEMENTS ACTIF		15 244,90
	Total		15 244,90
TOTAL GENERAL		23 463,08	15 977,43

IMMOBILISATIONS

Euros

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	438 824,50	
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport		166 009,51	18 293,88
Matériel de bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	Total III	166 009,51	18 293,88
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations		17 159,48	7 980,00
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
	Total IV	17 159,48	7 980,00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		621 993,49	26 273,88

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			438 824,50	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport			184 303,39	
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	Total III		184 303,39	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			25 139,48	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
	Total IV		25 139,48	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			648 267,37	

AMORTISSEMENTS

Euros

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement recherche dévelop.	Total I				
Autres immobilisations incorporelles	Total II	115 191,43	23 096,03		138 287,46
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport		58 745,05	39 817,67		98 562,73
Matériel de bureau et informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
	Total III	58 745,05	39 817,67		98 562,73
TOTAL GENERAL (I+II+III)		173 936,48	62 913,70		236 850,19

Cadre B VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				Cadre C PROV. AMORT DEROGATOIRES	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établis., recherche dévelop. (I)					
Aut. immobilisations incorporelles (II)	23 096,03				
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. génér., agenc. aménag. construc.					
Instal. techn., matériel outil. industriels					
Instal. génér., agenc. et aménag. divers					
Matériel de transport	39 817,67				
Matériel bureau et informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
	Total III	39 817,67			
TOTAL GENERAL (I+II+III)		62 913,70			

Cadre D MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES		Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Euros

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuations des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				6 811,23
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	17 787,14			20 226,33
Total II	17 787,14			27 037,56
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours		13 702,42		
Sur comptes clients	20 125,89		16 452,30	17 376,02
Autres provisions pour dépréciations				
Total III	20 125,89	13 702,42	16 452,30	17 376,02
TOTAL GENERAL (I+ II+ III)	37 913,03	13 702,42	16 452,30	44 413,58
<i>Dont dotations et reprises :</i>				
<i>- d'exploitation</i>		40 739,97	34 239,44	
<i>- financières</i>				
<i>- exceptionnelles</i>				
<i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-I-5 du CGI)</i>				

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Euros

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfiques				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total		1 092 040,56	1 092 040,56	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfiques					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
Total		1 423 520,55	1 423 520,55		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

PRODUITS A RECEVOIR

Euros

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2001	31/12/2000
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	103 705,68	14 620,60
Autres créances		35 805,68
Valeurs mobilières de placement	654,96	976,16
Disponibilités		
Total	104 360,64	51 402,44

CHARGES A PAYER

Euros

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2001	31/12/2000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	245 160,04	225 099,59
Dettes fiscales et sociales	96 090,09	102 357,76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :	8 162,07	19 934,55
Total	349 412,20	347 391,90

! 

III - ETAT DES ACTIFS IMMOBILISES
APPORTES A LEUR VALEUR NETTE COMPTABLE
(en Euros)

1 6

INVENTAIRE COMPTABLE EN DETAIL

Période de traitement : du 01/01/2001 au 31/12/2001

Présentation par Compte/Immobilisation croissant - Toutes les immobilisations (Euros)

Identification Date d'entrée	Plan d'amortissement	Valeur d'actif	Amortissement pratiqué sur la période				Amort. cumulé	Valeur résiduelle
			Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Total		
Compte 20700000 FONDS COMMERCIAL (1 bien)								
00001-000 CLIENTELE EXPERTISE		438 824,50	23 096,03			23 096,03	138 287,46	300 537,04
01/01/1996	L 5,25 19							
Total Compte 20700000		438 824,50	23 096,03			23 096,03	138 287,46	300 537,04
Compte 21820000 MATERIEL DE TRANSPORT (5 biens)								
00001-000 BMW 6597 WS 45		18 293,88	5 810,00			5 810,00	5 810,00	12 483,88
18/01/2001	L 20,00 3							
00004-000 AUDI 1445 WK 45		43 905,32	8 781,06			8 781,06	37 685,40	6 219,92
16/09/1997	L 20,00 5							
00005-000 AUDI 7476 WS 45		30 489,19	6 097,84			6 097,84	18 666,16	11 823,03
09/12/1998	L 20,00 5							
00006-000 MOTO BMW 2578 XA 45		16 115,39	4 028,85			4 028,85	8 717,98	7 397,41
02/11/1999	L 25,00 4							
00007-000 BMW 5829 XC 45		75 499,61	15 099,92			15 099,92	27 683,19	47 816,42
01/03/2000	L 20,00 5							
Total Compte 21820000		184 303,39	39 817,67			39 817,67	98 562,73	85 740,66
Compte 26100000 TITRES DE PARTICIPATION (5 biens)								
00001-000 133 PARTS SCM		2 027,57						2 027,57
01/01/1996	N							
00002-000 1 ACTION PERRUCHOT ET A		15,24						15,24
15/06/1999	N							
00003-000 250 PARTS PROJECTIF		15 016,23						15 016,23
15/06/1999	N							
00004-000 133 PARTS SCM AUGMENT		100,43						100,43
14/06/2000	N							
00005-000 TITRES EXCOM ENTREPRIS		7 980,00						7 980,00
27/07/2001	N							
Total Compte 26100000		25 139,48						25 139,48
TOTAL (11 biens)		648 267,36	62 913,70			62 913,70	236 850,18	411 417,18

! 

IV – LISTE DES SALARIES DE LA SOCIETE

ORCOM-CENTRE

1 /

Période du 01/01/2002 au 07/03/2002

Société	Etab.	Matricule	Nom	Prénom	Emploi	Niveau	Ancienneté	Age
ORCOM CENTRE	0001	0000000010	ANGENAULT	Jean François	CADRE DE DIRECTION		254	45
ORCOM CENTRE	0001	0000000020	AUBAILLY	Serge	EXPERT COMPTABLE		218	46
ORCOM CENTRE	0001	0000000030	CAUQUIS	Nicolas	CADRE DE DIRECTION		162	38
ORCOM CENTRE	0001	0000000050	COLLET	Estelle	CADRE DE DIRECTION		110	32
ORCOM CENTRE	0001	0000000060	MARTIN	Michel	EXPERT COMPTABLE			52
ORCOM CENTRE	0001	0000000070	RETTIG	Sophie	CADRE DE DIRECTION		114	32
ORCOM CENTRE	0001	0000000080	ROUILLE	Bruno	EXPERT COMPTABLE			38

Total établissement 0001 (7)

Total général (7)